



MAIRIE  
73730 SAINT PAUL SUR ISERE  
☎ 04.79.38.20.83  
@ [contact@stpaulsurisere.fr](mailto:contact@stpaulsurisere.fr)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE  
2022 à 19 H 00**

**Présents :**

Mme Véronique AVRILLIER, Mme Emmanuelle GUILLARD, M. Jérôme GUILLARD, M. Franck PORRET, M. Christian PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD (arrivé à 19h07), M. Germain GUILLOT, M. Pierre-Yves PERRIER, M. Robin DEVRIEUX-PONT (arrivé à 19h05).

**Absent(es) excuse (es) :** Mme Stacy BLANC, M. Marc ASSET, M. Bernard GONTHIER.

**Absent (es) :** Mme Nelly MICHAULT, Mme Sylviane LEGER, M. Franck-Olivier MARTIN-CORREIA

**QUORUM : 8**

**Pouvoir de vote :** Mme Stacy BLANC à M. Robin DEVRIEUX-PONT.

**Secrétaire de séance :** Mme Emmanuelle GUILLARD.

**Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2022 est approuvé.

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence :

| Décision | Tiers              | Objet                           | Montant       |
|----------|--------------------|---------------------------------|---------------|
| 05       | Debost électricité | Baie informatique + prises RJ45 | 3 999.00€ TTC |

Pour information, dépenses effectuées depuis le début de l'exercice comptable 2022 :

**1. FONCTIONNEMENT :**

Dépenses totales : 481 196.84€

Recettes totales : 582 146.97€

**2. INVESTISSEMENT :**

Dépenses totales : 163 900.33€

Recettes totales : 147 823.10€

**ORDRE DU JOUR :**

**1. DEL-2022-11-058 : Attribution des subventions aux associations :**

La liste des associations sollicitant une subvention pour 2022 ayant été communiquée aux membres de l'assemblée ainsi que le décret concernant le contrat d'engagement républicain. Les associations désireuses d'obtenir une subvention doivent impérativement transmettre le Cerfa complété, sans cela aucune subvention ne pourra être versée.

Il convient de déterminer les associations bénéficiaires d'une subvention communale ainsi que le montant :

Mme le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les montants votés pour ces

associations et propose d'attribuer les mêmes montants aux associations qui remplissent les critères d'attribution à savoir :

- 400€ ALJAC
- 150€ Anciens combattants St Paul/Rognaix
- 600€ Club des Aînés du Nant Bayet
- 200€ RégulMatous

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 9

## **2. DEL-2022-11-059 ; Tarifs communaux 2023 :**

Il convient de déterminer les tarifs communaux pour l'année 2023. Il a été communiqué des informations concernant la redevance d'occupation du domaine public.

Il est bien stipulé que toute occupation du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance. Son montant, fixé par l'assemblée délibérante, doit être déterminé par les avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation. Enfin, l'intérêt si l'occupation domaniale présente un intérêt public local, strictement entendu, la collectivité peut justifier la gratuité de l'occupation.

### **Cimetière :**

|                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| Case colombarium 15 ans :        | prix 2023 : 320€ |
| Case colombarium 30 ans :        | prix 2023 : 520€ |
| Concession pleine terre 15 ans : | prix 2023 : 270€ |
| Concession pleine terre 30 ans : | prix 2023 : 470€ |

### **Location salle polyvalente :**

|                                                                             |                            |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Administrés sans cuisine :                                                  | prix 2023 : 210€           |
| Administrés avec cuisine :                                                  | prix 2023 : 260€           |
| Personnes extérieures à la commune sans cuisine :                           | prix 2023 : 560€           |
| Personnes extérieures à la commune avec cuisine :                           | prix 2023 : 710€           |
| Associations communales gratuit AG 1fois/an                                 | prix 2023 : 100€ à l'année |
| Associations extérieures à la commune :<br>gratuit si manifestation sociale | prix 2023 : 250€ à l'année |
| Caution salle :                                                             | prix 2023 : 1200€          |

Il est proposé de supprimer les arrhes pour la location car cela fait beaucoup de chèque à conserver en mairie, de plus ce chèque n'est jamais encaissé même en cas d'annulation.

### **Repas des aînés :**

|                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| Administrés de + de 65 ans : gratuit | prix 2023 : gratuit |
| Conjoint administré – 65 ans :       | prix 2023 : 35€     |
| Elus :                               | prix 2023 : gratuit |
| Conjoint élus :                      | prix 2023 : 35€     |
| Invités :                            | prix 2023 : gratuit |
| Orchestre :                          | prix 2023 : gratuit |
| Accompagnant d'un administré :       | prix 2023 : 35€     |

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 9

La question de la gratuité des terrains doit se poser aussi. Actuellement, les terrains mis à disposition pour Mme Manon CHENAL et M. Robin GUILLOT devront faire l'objet d'une redevance même minime.

## **3. DEL-2022-11-060 : Convention de prêt d'un véhicule de déneigement avec la commune de Cevins :**

Les agents ne pourront pas se servir de l'Unimog de la commune pour effectuer le déneigement. Le coût des réparations est trop élevé, surtout que nous n'avons aucune garantie que cela fonctionne.

Nous avons donc échangé avec la commune de Cevins sur la possibilité d'un prêt de leur

tractopelle par le biais d'une convention. Le coût de ce prêt sera de 4210€ pour une mise à disposition du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Pour information, le coût d'une location d'engins de déneigement est de 16 100€ pour 4 mois chez un professionnel (MécaTP).

Mme le Maire demande donc l'autorisation de signer ladite convention.

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 9

**4. DEL-2022-11-061 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDEC pour l'acquisition d'un engin de déneigement :**

Nous avons consulté différents fournisseurs pour l'acquisition d'un engin de déneigement.

Le coût serait de l'ordre de 168 000€ HT soit 201 600€ TTC. Une reprise de l'ancien matériel pour un montant de 22 500€ (qui comprend le vieil Unimog avec ses équipements, étrave, saleuse, épareuse ainsi que le tapis de sel.)

Mme le Maire demande donc l'autorisation de solliciter l'aide du Conseil Départemental la plus élevée possible au titre du FDEC.

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 9

**5. DEL-2022-11-061 : Renouvellement de la convention de passage d'une conduite d'eau en forêt communale soumise au régime forestier, parcelle n°11, avec Mme Blanc Danièle :**

La convention de passage visée ci-dessus arrive à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2022. Mme le Maire propose donc de la renouveler dans les mêmes conditions.

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 9

**6. DEL-2022-11-062 : Rectification de la délibération n°DEL-2022-057 erreur matérielle :**

Lors de la rédaction de la délibération référencée ci-dessus, une erreur matérielle a été faite. En effet, l'intégration des parcelles OB 2551, 2553, 2572 et 2574 (251m<sup>2</sup>) se situent sur le chemin du ruisseau du Moulin et non sur l'Impasse des Geais.

Il convient donc de rectifier cette erreur afin de transmettre la bonne information aux services du cadastre.

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 9

**7. DEL-2022-11-063 Audit énergétique des bâtiments école et mairie :**

L'agglomération d'Arlysère avait sollicité la commune en début d'année afin de répertorier les projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux, dans le cadre d'une candidature à l'AMI SEQUOIA. La candidature de l'agglomération a été retenue, et afin de bénéficier de l'aide à hauteur de 50% sur l'audit énergétique, celle-ci devra être réalisée d'ici fin mars 2023.

Concernant l'étude de l'école, elle viendra compléter et chiffrer le travail déjà réalisé par l'ASDER.

Nous devons lancer la consultation rapidement afin d'obtenir les aides sur ces projets, cela nous permettra d'avoir une vision globale des frais à engager afin de réaliser des économies d'énergie.

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 9

**8. DEL-2022-11-064 Attribution du lot de bois des grandes Biolles :**

À la suite de la mise en vente du lot de bois des Granges Biolles, 3 offres ont été reçues jusqu'au 16/10/2022.

La 1<sup>ère</sup> de M. Vincent Léger pour 310€  
La seconde de M. Mickaël Varet pour 40€  
La dernière de M. Gérard Martin-Borret pour 123€

La commission propose d'attribuer ce lot à M. Vincent Léger.

Abstentions : 0      Voix contre : 0      Voix pour : 9

#### **9. DEL-2022-11-065 Vente du bois des Combes :**

La création de la piste des Combes permet l'exploitation des bois. Il convient de délibérer afin de fixer les prix. L'exploitant propose les tarifs suivants :

- Bois de chauffage sur pied 12.16€/m3
- Bois énergie (déchiqueté) 4€/m3
- Epicéa qualité charpente 30€/m3
- Epicéa qualité palette 10€/m3

Abstentions : 0      Voix contre : 0      Voix pour : 9

#### **URBANISME :**

##### **Décisions DP/PC :**

##### **Permis de construire refusés :**

- Mme SANTAMARIA BARRIO Marjolaine le Combet – fermeture d'une terrasse sur pilotis permettant la création d'une pièce de vie de 12 m<sup>2</sup> + création d'une terrasse + changement des menuiseries.
- M. MATHERET Julien les Grangets pour la restauration d'un chalet d'alpage pour apiculture.

##### **Déclarations préalables accordées :**

- PIE pour M. PISCIA Lionel 3134 Rte des 3 Villages pour la pose de 26 panneaux photovoltaïques (52 m<sup>2</sup>)
- M. MATHERET Roland 56 impasse des Chênes pour la pose d'un bardage bois sur la façade ouest.
- M. DENCHE Alain 1324 Rte des 3 Villages pour le changement de 2 portes fenêtres à l'identique PVC imitation bois.

##### **Déclarations préalables refusées :**

- Léger Vincent en Bayer pour la pose d'un food-truck pour la vente à emporter.
- FREE Mobile lieu-dit vers les Côtes pour la pose d'une antenne relais avec clôture (emplacement trop proche du captage)

#### **ONF – FORET**

La parcelle 11 a été vendue à l'entreprise Monnet-Sève, elle a exploité et descendue les bois. Les bostryches situés sur les pistes de la Gittaz et de Charvan ont été exploités et les bois évacués.

Nous sommes dans l'attente de la présentation par l'ONF du dossier de remise en état de la piste de Charvan.

#### **DIA :**

- Vente Genet/Peuron parcelles B 1116, 1117, 1118, 1119, 1120
- La commune ne souhaite pas préempter

#### **Pour information**

**Date de la prochaine réunion du conseil :** 29 décembre 2022 à 19h

## Tour de table du Conseil Municipal

### **Mme Véronique AVRILLIER**

- Courrier en date du 21/10, de Mme Elisa ANDRE pour l'alpage de Charvan. Cette personne serait intéressée par l'alpage de Charvan, elle possède 12 vaches laitières et 10 génisses. Elle souhaiterait pouvoir agrandir son troupeau mais faute d'alpage elle doit placer ses vaches laitières en pension l'été.  
Nous l'avons informé qu'à l'heure actuelle, M. Varcin ne nous avait pas donné de date précise pour sa cessation d'activité. Lorsque cela sera fait, l'alpage sera mis en concurrence auprès des services de la DDT. Elle pourra ainsi déposer sa candidature.
- Le 8/11 Mme Demonet, Conseillère aux décideurs locaux, nous informe que l'Etat est susceptible de nous verser une aide (réservée aux communes de moins de 3500 habitants) pour faire face à l'inflation ainsi qu'à la hausse du point d'indice. Celle-ci s'élèverait à 15 085€. Nous avons la possibilité de demander un acompte, cependant, le calcul définitif de l'aide se fera au vu des résultats des comptes 2022. Il semble judicieux de ne pas demander cet acompte afin de percevoir d'une traite cette subvention en 2023.
- Nous demandons aux habitants d'être indulgents cet hiver lors du déneigement, du fait que les agents ont un nouvel engin et que la conduite de celui-ci n'a rien à voir avec l'Unimog.  
D'autre part, tous véhicule mal stationnés soit dans les chemins, soit sur les routes entrainera de fait le non-déneigement de la voie concernée.
- M. Jean-François Lombard nous a informé, le 16/11, de sa décision de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

### **M. Franck PORRET**

- Informe que la buse entre Esserts-Blay et Saint Paul est endommagée. Mme le Maire répond qu'elle sera changée l'an prochain.

### **M. Pierre-Yves PERRIER**

- Le chien de M. Erfidan continu d'aboyer de 4 à 6h00 du matin.

### **M. Christian PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD**

- Demande qu'on lui transmette les informations sur son mail personnel, M. Pierre-Yves PERRIER également.

### **M. Germain GUILLOT**

- Des ornières se forment rue des Fontaines.

### **M. Robin DEVRIEUX-PONT**

- Présente tout d'abord ses excuses pour ne pas avoir été très présent ces derniers temps et ne pourra malheureusement pas assister à la réunion pour le bulletin municipal.
- A rencontré une startup pour de la télémedecine.
- Commission aquatique agglomération ; la saison d'été a très bien fonctionné. L'aménagement d'un complexe aquatique est à l'étude.

Fin de la séance à : 20h20

La secrétaire de séance,  
Mme Emmanuelle GUILLARD



Le Maire,  
Mme Véronique AVRILLIER



